

La constitution

et des décisions unilatérales du gouvernement fédéral dont cette résolution est un très bon exemple?

Une voix: Cela est un discours!

M. Axworthy: Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de fournir au député ou à qui que ce soit d'autre une copie de l'article paru dans une revue intitulée *Race* il y a environ deux ans.

Pour ce qui est de la deuxième question du député, je pense que ses hypothèses sont quelque peu spécieuses. A mon avis, si un grand nombre de groupes ethniques ressentent le besoin d'avoir une charte des droits, c'est qu'ils s'estiment victimes de discrimination. Or, ce problème peut être résolu par la charte des droits que nous proposons.

M. Mayer: Monsieur l'Orateur, je suis convaincu que le ministre qui vient tout juste de parler, ne voudrait pas induire délibérément la Chambre en erreur. Même s'il vient de Winnipeg, siège de la Commission du blé, je suis sûr que s'il effectue des recherches et qu'il vérifie les faits, il s'apercevra que le gouvernement fédéral n'a pas eu recours à son pouvoir déclaratoire pour créer cet organisme.

M. Roche: Monsieur l'Orateur, j'ai posé au ministre une question très directe.

M. Collenette: Allez poser ces questions au comité.

M. Roche: Il a parlé d'un sociologue albertain. Il a bâti son argumentation autour de ses théories. Je voudrais simplement en connaître le nom.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Le député admettra que nous tolérons parfois qu'un député interroge un autre député à la fin de son discours, si je peux m'exprimer ainsi. Celà, bien sûr, est laissé au choix du député qui, en l'occurrence, est le ministre qui avait la parole. Habituellement, la présidence permet une question, peut-être deux. Cela semble être un geste de courtoisie tant à l'égard de celui qui avait la parole qu'à l'égard de celui qui désire poser des questions. Mais je crois que l'explication a été donnée et que nous pourrions peut-être poursuivre.

Y a-t-il un autre député qui désire invoquer le Règlement?

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, je représente la circonscription de The Battlefords-Meadow Lake. Je voudrais que le ministre apporte des éclaircissements sur un point du discours qu'il vient de faire. Il a dit que l'engagement envers l'ouest du Canada serait tenu en partie par les sommes qui seront dépensées pour les chemins de fer. Je voudrais attirer l'attention du ministre sur une situation qui s'est présentée dans notre circonscription...

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je viens juste de tenter d'expliquer au député que lorsqu'un député ou un ministre termine son discours, avec l'accord du député qui désire poser une question et de celui qui vient de parler, il arrive que la présidence autorise un dialogue de ce genre. Il convient de signaler, par ailleurs, que l'on n'a jamais permis dans un cas semblable de dépasser le temps de parole imparti au député ou au ministre qui avait la parole. Je ne l'avais pas précisé tout à l'heure lorsque le député d'Edmonton-Sud (M. Roche) a pris la parole. Je tiens toutefois à signaler que, conformément au Règlement de la Chambre, le temps de parole qui avait été accordé au ministre pour son discours est

expiré. Il convient donc de donner la parole au député suivant qui la demande.

Le député de The Battlefords-Meadow Lake a la parole à propos d'un rappel au Règlement.

M. Anguish: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander le consentement unanime de la Chambre. Je voudrais poser de toute urgence une question qui découle de l'exposé du ministre.

Une voix: Règlement.

Une voix: Posez-la demain pendant la période des questions.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Même si le député pense que sa question est la plus importante depuis la création, le Règlement de la Chambre des communes ne me permet pas de l'autoriser à la poser.

[Français]

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je dois reconnaître que ce débat est d'un grand intérêt et d'une grande importance. Je voudrais y participer et je voudrais tout de suite me référer à mon prédécesseur, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), qui a un peu fait l'histoire de la coopération du gouvernement fédéral et du rôle qu'il doit jouer à l'intérieur du Canada. Nous ne voyons pas d'objection à ce que le gouvernement fédéral participe à l'évolution des projets sur le plan économique dans l'Ouest autant que dans les autres provinces. Il n'y a aucun problème là-dessus. Cependant le facteur fondamental a été oublié, savoir, parler des provinces. Alors, il y a, bien sûr, dans ce projet de résolution matière à des discussions fort intéressantes, les principes, les droits, et le reste, et encore là, nous sommes conscients de cela, et il y a également le rapatriement de la Constitution. Nous n'avons rien contre le rapatriement comme tel, si ce n'est que nous pensons respecter la structure fédérale, le respect des deux ordres de gouvernement, et on ne permettra pas à ce gouvernement de passer par dessus la tête des provinces. Cela, c'est clair chez nous.

Une voix: Parlez plus fort.

Une voix: Qu'avez-vous fait au Québec pendant 40 ans?

M. La Salle: J'entendais cet après-midi le ministre de l'Expansion économique régionale (M. De Bané) nous parler bien différemment de ce qu'il disait lorsqu'il a signé le rapport minoritaire sur la Constitution il y a 7 ou 8 ans, il est ministre maintenant. Il nous parlait, par exemple, de cet intérêt profond qu'il manifestait vis-à-vis des francophones hors Québec, et je me souviens, il n'y a pas si longtemps, que ce même gouvernement, ce ministre dans le même Cabinet refusait un mécanisme que la Fédération des francophones hors Québec nous avait présenté au moment où nous étions au pouvoir. En quelques semaines, nous avons accepté ce mécanisme qui permettait à la Fédération des francophones hors Québec d'être présente dans la préparation des politiques qui pouvaient les intéresser. Ce même gouvernement a radié ce mécanisme du revers de la main et refuse toujours de lui donner des budgets suffisants pour maintenir des bureaux convenables pour ses propres propagandes, si on veut. Le ministre nous parlait de l'intérêt qu'il manifestait aux francophones hors Québec, mais il a omis de faire part à la population de cette décision qui va à l'encontre des francophones hors Québec et de cette attente qui est injuste pour ces francophones.